



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS AVEC DES DRAPEAUX ETRANGERS : LE PREFET RAPPELLE LE CADRE JURIDIQUE APPLICABLE

à Pau, le 11 octobre 2023

En réponse à plusieurs questions soulevées par des élus du département, le préfet des Pyrénées-Atlantiques a adressé ce matin un courrier à l'attention de l'ensemble des maires du département pour rappeler le cadre juridique en matière de pavoisement des édifices publics avec des drapeaux étrangers.

Vous trouverez ce courrier en annexe de ce communiqué.

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Pôle communication (réservé à la presse)

• En journée :

Tel : 05 59 98 24 50 | 06 26 14 12 79

pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

• En soirée, de 18h30 au lendemain 8h et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h (astreinte communication) :

Tel : 06 15 20 31 38

pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64

